

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos, par appel conférence le 6 octobre 2020, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2020-10-115**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

**CONSIDÉRANT** que la deuxième vague de la COVID-19 se manifeste et que la MRC de Marguerite-D'Youville est passée à la zone rouge ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**QUE** la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par appel conférence ;

**QUE** le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

**ADOPTÉE**

**2020-10-116**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en conservant le varia ouvert.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents
    - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022
    - ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière
    - iii) Gestion des matières résiduelles – Résumé du bilan 2019
  - d) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 400 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2020
  - e) Ouverture des soumissions pour l'émission de billets
  - f) COVID-19 ; fermeture du bureau au public – Autorisation

- g) Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
  - h) Restructuration des règlements d'urbanisme et concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC – Autorisation à la directrice générale
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
- a. Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
- a) Rapport du représentant
  - b) Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2020
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
- a) Rapport du représentant
  - b) Contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2020-2021 – Octroi du contrat
  - c) Plant d'intervention – Adoption
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- a) Rapport du représentant
  - b) Dérogation mineure – 689 chemin de la Beauce, lot 4 833 875 – Rendre conforme la marge de recul avant et latérale sud-ouest
  - c) Construction d'un bâtiment accessoire au 132, chemin du Second-Ruisseau – Demande de dérogation mineure
  - d) Dérogation mineure – Projet de construction d'une maison rue Labonté, lot #4 833 783
  - e) Projet de construction d'une maison au 638 chemin du Second-Ruisseau, lot # 4 833 657
- 9- ENVIRONNEMENT
- a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
- a) Rapport du représentant
  - b) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque
- 11- LOISIRS
- a) Rapport du représentant
  - b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2020-2021 – Octroi du contrat
- 12- AUTRES DOSSIERS
- a) Motion de remerciement suite à la réparation de la fuite d'eau
- 13- CORRESPONDANCE
- a) Lettre de remerciement
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020 – ADOPTION**

**2020-10-117**

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**NON ADOPTÉ**

#### **4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

##### **b) Lecture et adoption des comptes**

2020-10-118

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2020 au montant de 72 754.04 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 6 octobre 2020 au montant de 72 754.04\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

##### **c) Dépôt de documents**

###### **i- Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022**

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022.

Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale en date du 27 août 2020.

###### **ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

2020-10-119

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

###### **iii) Gestion des matières résiduelles – Résumé du bilan 2019**

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

##### **d) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 400 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2020**

2020-10-120

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite emprunter par billets pour un montant total de 498 400 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
310	498 400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 310, la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 octobre 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>21 800 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>22 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>22 400 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>22 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>23 000 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>386 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 310 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**ADOPTÉE**

**e) Ouverture des soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	6 octobre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 octobre 2020
Montant :	498 400 \$		

2020-10-121

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 octobre 2020, au montant de 498 400 \$ ;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

21 800 \$	1,49000 %	2021
22 000 \$	1,49000 %	2022
22 400 \$	1,49000 %	2023
22 700 \$	1,49000 %	2024
409 500 \$	1,49000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,49000 %

## 2 -CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES

21 800 \$	1,61000 %	2021
22 000 \$	1,61000 %	2022
22 400 \$	1,61000 %	2023
22 700 \$	1,61000 %	2024
409 500 \$	1,61000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

## 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 800 \$	0,75000 %	2021
22 000 \$	0,85000 %	2022
22 400 \$	1,00000 %	2023
22 700 \$	1,10000 %	2024
409 500 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,00300

Coût réel : 1,63602 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 octobre 2020 au montant de 498 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 310. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

### f) Fermeture du bureau au public – Autorisation

2020-10-122

**CONSIDÉRANT** que pour des mesures préventives de propagation de la COVID-19, la directrice générale a procédé à la fermeture du bureau municipal au public en date du 28 septembre dernier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal entérine la fermeture du bureau municipal au public en date du 28 septembre 2020 ;

**QUE** le personnel du bureau demeure présent et réponde aux différentes demandes soit par courriel ou par téléphone.

**ADOPTÉE**

### g) Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

2020-10-123

**CONSIDÉRANT** que les membres ont pris connaissance des documents concernant le programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères désirent présenter un projet de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes relatives à l'écoulement des eaux et de la protection des bandes riveraines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**DE PARTICIPER** au projet de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes en vigueur relatifs à l'écoulement des eaux et de la protection des bandes ;

**D'AUTORISER** M. Sylvain Berthiaume, directeur régional et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à déposer le Projet dans le cadre de l'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**DE PROPOSER** que la Municipalité régionale de comté soit nommée responsable du Projet.

**ADOPTÉE**

**h) Restructuration des règlements d'urbanisme et concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC – Autorisation à la directrice générale**

**2020-10-124**

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun de voir à la restructuration des règlements d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que nous devons procéder à la concordance de notre réglementation au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui a trait à une exclusion de la zone agricole permanente ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale à revoir la structure de nos règlements d'urbanisme ainsi que de la concordance de notre réglementation au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville tout en s'adjoignant l'aide de l'urbanisme conseil Madame Geneviève Bessette.

**ADOPTÉE**

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

### **b) Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2020**

Monsieur Ghislain Beaugard nous rappelle que c'est le temps de changer les piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il y a encore trop de décès dus à des piles qui n'ont pas été remplacées. Il faut aussi faire le ramonage des cheminées.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beaugard mentionne que les travaux sur la rue Labonté tirent à sa fin et dans le délai prévu et adresse un remerciement aux personnes ayant participé à la réparation de la fuite d'eau du 23 septembre dernier.

### **b) Contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2020-2021 – Octroi du contrat**

**2020-10-125**

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines pour la saison 2020-2021 doit être conclu et signé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines à Yvan Gamache pour un montant de 2 250,00\$ avant taxes ;

**D'AUTORISER** le maire ainsi que la directrice générale Suzanne Francoeur à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

**ADOPTÉE**

**c) Plan d'intervention – Adoption**

**2010-10-126**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour l'assistance à la préparation d'un plan d'intervention résolution 2020-01-13 ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche s'inscrit dans le processus de développement durable des infrastructures et, par la suite, permettre à la Municipalité d'établir des priorités de renouvellement des infrastructures, et ce, dans le but d'optimiser ses investissements ;

**CONSIDÉRANT** que le résultat de l'analyse démontre que certaines infrastructures de classe D sont désuètes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée adopte le plan d'intervention tel que déposé ;

**QUE** toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que le plan d'intervention déposé, soit transmis aux fins d'analyse au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ainsi que tout suivi auprès du ministère pour que le plan d'intervention soit approuvé ;

**QUE** la firme GBI experts-conseils inc soit autorisée à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMH.

**ADOPTÉE**

**8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne que deux rencontres du CCU ont eu lieu et que les sujets de ces rencontres seront traités aux points suivants.

**b) Dérogation mineure – 689 chemin de la Beauce, lot 4 833 875 – Rendre conforme la marge de recul avant et latérale sud-ouest**

**2020-10-127**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste à rendre conforme la résidence du 689 chemin de la Beauce, lot 4 833 875 ;

**CONSIDÉRANT** que la marge de recul avant n'est pas conforme à la réglementation étant à 5,58 mètres au lieu de 10,00 mètres et que la marge latérale sud-ouest est de 1,05 mètres au lieu de 3,00 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 22 septembre s'est exprimé favorablement à la demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure et de rendre conforme l'implantation du bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

**c) Construction d'un bâtiment accessoire au 132, chemin du Second-Ruisseau – Demande de dérogation mineure**

**2020-10-128**

**CONSIDÉRANT** la demande de construction d'un garage détaché de la résidence principale devant mesurer 9,45 mètres de largeur sur une profondeur de 15,85 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que la première demande de dérogation mineure présenté en 2014 avait été rejetée, résolution 2014-05-74, dû à la superficie et que la deuxième dérogation mineure, (2014-07-110) avait été accordée sans tenir compte du garage attaché au bâtiment principal dans le calcul de la superficie ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de ne pas accorder cette dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure tel que présenté et exige que le demandeur se conforme à la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**d) Dérogation mineure – Projet de construction d'une maison rue Labonté, lot #4 833 783**

Le demandeur présente une demande concernant la construction d'une résidence sur le lot # 4 833 783, rue Labonté pour laquelle :

- a) la forme des fenêtres ne respecte pas la réglementation selon l'article 7.8.1 du règlement #277 concernant la construction;  
*(dimension de 7.5 pieds de large par 6 pieds de hauteur et une fenêtre située à l'arrière de 8 pieds de long par 2 pieds de haut)*
- b) projet de résidence comportant un garage attaché en façade du bâtiment, d'une superficie de 625 m.c., ne respectant pas l'article 7.2.2 du règlement #275 concernant le zonage ;  
*(terrain trop étroit pour attacher le garage sur le côté)*

Pour ce qui est des bâtiments présents sur cet immeuble, on note un bâtiment érigé en 1992 qui à cette époque était qualifié de « bâtiment agricole » et d'une superficie de 197.25 m.c.

On constate de plus que la hauteur du solage hors terre avant n'est pas conforme à la réglementation.

**2020-10-129**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de ne pas accorder cette dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal n'accorde pas la demande de dérogation mineure et que le demandeur se conforme à la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**

**e) Projet de construction d'une maison au 638 chemin du Second-Ruisseau, lot # 4 833 657**

Le demandeur présente une demande concernant la construction d'une résidence au 638 chemin du Second-Ruisseau, lot # 4 833 657, rue Second-Ruisseau en remplacement de la maison actuelle qui est insalubre :

**2020-10-130**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 29 septembre s'est exprimé favorablement à la demande de construction d'une maison au 638 chemin du Second-Ruisseau, lot 4 833 657, tout en recommandant un toit métallique ainsi que de s'assurer que l'élévation du solage est conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la demande de construction d'une maison au 638 chemin du Second-Ruisseau lorsque la maison actuelle sera démolie et tel que les plans soumis.

**ADOPTÉE**

## **9- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **10- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que la bibliothèque s'est méritée un prix selon la résolution qui suit.

### **b) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque**

**2020-10-131**

**CONSIDÉRANT** que la Bibliothèque de Calixa-Lavallée, encore une fois cette année, maintient 5 sceaux livresques (niveau excellence) dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ pour l'année 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations aux bénévoles de la Bibliothèque de Calixa-Lavallée pour le maintien du prix cinquième "Livresque" dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ.

**ADOPTÉE**

## **11- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

### **b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2020-2021 – Octroi du contrat**

**2020-10-132**

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021 doit être conclu et signé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement de la patinoire pour la saison 2020-2021 à Yvan Gamache pour un montant de 1 300,00 \$ avant taxes et pour l'entretien 5 000,00\$ avant taxes ;

**D'AUTORISER** le maire ainsi que la directrice générale Suzanne Francoeur à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

**ADOPTÉE**

## **12- AUTRES DOSSIERS**

### **b) Motion de remerciement suite à la réparation de la fuite d'eau**

**2020-10-133**

**CONSIDÉRANT** la fuite d'eau survenue le 23 septembre dernier ;

**CONSIDÉRANT** la rapidité et l'efficacité de toutes les personnes et à l'entreprise ayant participé à la réparation de la fuite d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** adresse ses remerciements à toutes les personnes et à l'entreprise ayant participé à la réparation de la fuite d'eau.

**ADOPTÉE**

a. **CORRESPONDANCE**

- a) Lettre de remerciement du Comité d'entraide pour le don versé à leur organisme en septembre dernier

b. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été reçu.

c. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-10-134**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h16.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière